

2<sup>ème</sup>

**SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT  
ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES  
2023-2028**

<b>I. UNE DEMARCHE VOLONTARISTE</b>	<b>2</b>
<b>II. LES ENJEUX</b>	<b>3</b>
<b>A. UN SCHÉMA CO-CONSTRUIT</b>	<b>3</b>
La méthode d'élaboration du schéma	3
L'association plus forte des directions	4
<b>B. UN SCHÉMA PORTÉ, PILOTÉ ET PARTAGÉ</b>	<b>4</b>
L'implication des élus, du management et des pilotes de chantier	4
Le renforcement des domaines d'intervention de la fonction achat et marchés	5
La nécessité d'animer la mise en œuvre du schéma en interne et en externe	5
<b>AXE 1 DEVELOPPER UNE APPROCHE RESPONSABLE DANS LES ACHATS</b>	<b>7</b>
CHANTIER 1	
Poursuivre la structuration d'un processus d'achat responsable	8
CHANTIER 2	
Sensibiliser et former les agents aux processus achats responsables et les outiller	11
CHANTIER 3	
Développer les relations fournisseurs et capter l'innovation	14
<b>AXE 2 DEVELOPPER LES CONSIDERATIONS SOCIALES DANS LES MARCHES</b>	<b>19</b>
<b>AXE 3 POURSUIVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES MARCHES</b>	<b>23</b>
CHANTIER 1	
Favoriser le réemploi, réduire et valoriser les déchets	24
CHANTIER 2	
Diminuer la consommation en ressources naturelles, en énergie Et en émission de gaz à effet de serre	29

## I. UNE DEMARCHE VOLONTARISTE

Selon l'AFNOR, un achat responsable est un « *achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur sélectionné pour **minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains*** ».

L'adjectif « responsable » renvoie également à la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** et à la **dimension éthique de l'acte d'achat**.

Depuis 2015, **de nombreux plans gouvernementaux comprenant des mesures en faveur du déploiement d'une commande publique responsable ont été publiés** (Plan climat en juillet 2017, Plan biodiversité en juillet 2018) ainsi que différentes feuilles de route (Feuille de route économie circulaire en février 2018, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée en novembre 2018 et pacte de croissance Economie sociale et solidaire en novembre 2019, Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique en septembre 2019, le « Cap vers l'entreprise inclusive » pour les entreprises adaptées).

Cette volonté se traduit par le **renforcement progressif de la législation relative à l'intégration du développement durable dans la commande publique** (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite loi « EGALIM », loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGEC » et loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite loi « ASAP »).

Ce mouvement constitue également une **réponse aux attentes des citoyens formulées dans l'une des propositions portées par la Convention citoyenne pour le climat en 2021** (Produire et travailler – objectif 7), qui souligne le rôle de la commande publique en tant qu'accélérateur de la transition de modes de production et de consommation durable.

Cette proposition a été traduite dans la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience), dont l'article 35 **impose aux acheteurs publics de prendre en compte les considérations liées aux aspects environnementaux et sociaux**.

Au-delà des enjeux environnementaux, **les achats sont aussi un levier essentiel de la politique publique de lutte contre le chômage et l'exclusion**, au vu notamment des difficultés sociales et économiques engendrées par la crise sanitaire ou bien encore par le contexte d'inflation.

C'est pourquoi, et dès 2018, le Département s'est lancé dans une **démarche volontariste d'intégration de mesures en faveur du développement durable dans ses achats** par la formalisation d'un premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Avec seulement 20 % des Départements ayant formalisé un tel schéma, **la collectivité fait alors partie des cinq premiers Départements engagés** dans cette démarche.

Ce premier schéma a permis d'**impulser un mouvement général à l'échelle de la collectivité** et d'obtenir des premiers résultats autour de 3 axes :

- La responsabilité économique et territoriale ;
- La responsabilité sociale ;
- La responsabilité environnementale.

A l'issue de ce premier cycle, le Département souhaite **engager une nouvelle dynamique par la formalisation d'un deuxième schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (2024-2028)** afin d'**intégrer plus systématiquement et largement les bonnes pratiques d'achat** et d'installer le **réflexe de formaliser une stratégie d'achat responsable** pour chaque dépense d'achat.

Ce nouveau schéma entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

## II. LES ENJEUX

La formalisation d'un nouveau schéma s'inscrit pleinement dans la réponse aux deux objectifs fixés par le Plan National pour les Achats Durables (sur la période 2022-2025) :

- D'ici 2025, **100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale** ;
- D'ici 2025, **30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale**.

Au niveau départemental, le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables matérialise la contribution de l'achat public à l'atteinte des objectifs définis dans le projet de mandature (2022-2028) :

- **Porter les solidarités** au service de la justice sociale, notamment par l'insertion par l'activité économique dans le cadre des achats ;
- **Accélérer les transitions** pour préserver l'environnement et contribuer à la qualité de vie des Breilliennes et Breilliens, en privilégiant des achats limitant l'impact carbone et en valorisant les entreprises innovantes et vertueuses ;
- **Agir pour l'égalité des droits et des chances** et favoriser le vivre-ensemble, en utilisant le levier de la commande publique pour réduire les discriminations, par exemple en matière d'égalité femme-homme.

Par ailleurs, le Département souhaite développer une **comptabilité socio-environnementale** devant permettre de gérer et piloter la dépense en intégrant ses impacts et externalités, au-delà de la seule notion de coût.

Cette nouvelle approche nécessite donc de travailler sur un deuxième schéma mieux intégré dans les actions d'achat au quotidien et mieux partagé afin d'impliquer l'ensemble des acteurs et maintenir la dynamique sur toute la période du schéma (jusqu'en 2028).

### A. UN SCHÉMA CO-CONSTRUIT

La méthode d'élaboration du schéma

La conception et la formalisation du nouveau schéma ont été portées par les **deux élus délégués à la commande publique et à la commande publique responsable**.

Ils ont animé un **comité de pilotage associant des élus représentants de la majorité, de la minorité** et des directions générales de la collectivité.

Le comité de pilotage s'est réuni aux moments clés du projet : partage du diagnostic, des nouvelles orientations du schéma et validation de ce dernier.

Le nouveau schéma a été construit en trois étapes :

- La **réalisation d'un bilan du premier schéma** en évaluant l'atteinte des objectifs et en échangeant avec les équipes afin d'identifier les points d'amélioration ;
- La **mise en perspective des résultats par la réalisation d'un benchmark** d'autres schémas, en positionnant le Département au regard du niveau d'avancement de ses pairs ;
- L'**identification de pistes et nouvelles idées** pour orienter le nouveau schéma et aller plus loin, en intégrant également de nouveaux objectifs en lien avec les projets du mandat.

D'un point de vue opérationnel, le schéma a été élaboré de manière collaborative avec :

- La mise en place d'un **mode de fonctionnement en équipe projet** ;
- La réalisation de **groupes de travail opérationnels** ;
- Une **approche transversale** par politique publique et décloisonnée pour éviter de travailler en silo avec chacune des directions ;
- Des **équipes pluridisciplinaires** associant fonctions supports et prescripteurs.

### L'association plus forte des directions

La nouvelle architecture du schéma porte sur une **approche transversale plus importante** permettant d'associer et d'impliquer davantage les agents en identifiant :

- Les **leviers applicables** aux marchés et achats ;
- Le **rôle des directions** dans le portage d'objectifs du schéma à l'échelle de la collectivité.

Cette implication a pour objectif de faciliter l'appropriation des objectifs du schéma par les agents et, durant toute sa durée, de **tendre vers la définition systématique d'une stratégie d'achat responsable pour l'ensemble des marchés** du Département.

Ce schéma se fonde également sur la **création et le partage d'outils plus opérationnels**.

Enfin, pour assurer sa bonne appropriation par les équipes de la collectivité, il s'agira de déployer un **plan de conduite du changement** afin de renforcer les compétences et la communication.

## B. UN SCHÉMA PORTÉ, PILOTÉ ET PARTAGÉ

### L'implication des élus.es du management et des pilotes de chantier

Ce deuxième schéma se structure autour d'une **gouvernance élargie, impliquant davantage les acteurs de la collectivité**.

Deux niveaux de gouvernance sont mis en place :

- ❖ Pour la mise en œuvre du schéma :
  - Un **Comité achat stratégique** (1 fois par an), composé des deux élus en charge de la commande publique départementale et des représentants de la direction générale de la collectivité afin de réaliser le bilan de l'année N-1, sélectionner les dossiers à valider en comité de revue des achats et donner les orientations pour l'année N+1 de la politique achat départementale.

Ce comité permet notamment :

- **La mise en place d'une politique achat responsable** autour des besoins d'achats intégrant les coûts globaux, l'impact carbone, la durabilité, et l'économie de la fonctionnalité ;
- **Le travail et l'échange indispensables** pour affiner les indicateurs quantitatifs et qualitatifs en matière de commande publique responsable et initier un reporting pertinent.
- Un **Comité de revue des achats** (1 fois par trimestre) composé des deux élus en charge de la commande publique départementale, du service commande publique, de la mission développement durable et des services concernés par les dossiers à enjeux.

Son rôle est de :

- Valider la stratégie achat des dossiers ciblés avant leur lancement et publication de la consultation ;
- Partager et consolider les retours d'expériences sur les dossiers passés en comité de revue des achats et qui n'ont pas été attribués par la commission d'appel d'offres ;
- Bénéficier de temps d'échanges et partage d'expériences entre les services et les élus.

❖ Pour le suivi du schéma :

- Un **Comité de pilotage de suivi** (1 fois par an), associant les élu.es membres de la commission d'appels d'offres, élargi aux participants du comité de pilotage ayant élaboré le schéma.

Ce COPIL permet de suivre l'atteinte des objectifs du schéma et, le cas échéant, les réorienter à l'échelle des politiques générales.

### Le renforcement des domaines d'intervention de la fonction achat et marchés

Pour assurer l'atteinte des objectifs du schéma, il est indispensable de renforcer le positionnement et l'influence de la fonction achats et marchés dans la conduite des dossiers.

- La **formalisation d'une stratégie d'achat pour l'ensemble des marchés** dont le montant est supérieur à 40 K € HT, avec l'accompagnement du service commande publique, du référent des clauses sociales et de la mission développement durable pour les dossiers ciblés ;
- La **validation de la stratégie d'achat et marchés** pour des dossiers ciblés au sein du comité achat.

Cette démarche doit également permettre à la collectivité de **s'améliorer dans la prise en compte des externalités environnementales dans les marchés**, en intégrant l'ensemble des dimensions associées lors de la formalisation de la stratégie d'achat.

### La nécessité d'animer la mise en œuvre du schéma en interne et en externe

#### Le maintien d'une dynamique dans le temps nécessite de communiquer davantage :

En interne :

- La **sensibilisation des agents** concernés directement ou indirectement par l'acte d'achat et le partage des bonnes pratiques d'achat ;
- La sensibilisation des élu.es concernés par la décision d'achat ;
- Le **suivi des actions du schéma** et le partage des états d'avancements, les éventuels points de difficultés et actions correctives à mettre en œuvre ;
- La mise en œuvre d'actions permettant le partage des succès et des réalisations à l'échelle de la collectivité.

Il s'agit d'accompagner la **bonne appropriation du schéma** et d'assurer son déploiement dans le respect des engagements pris, en communiquant sur les actions portées par les agents, le management et les élu.es de la collectivité.

En externe :

- Un **plan annuel** fondé sur des communications régulières, en interne, mais aussi auprès des partenaires et organisations professionnelles ;
- Des **échanges réguliers avec les fournisseurs** par le développement de démarches de **sourçage** ;
- La mobilisation des relais d'information représentés par les **organisations professionnelles et associations**.

Il s'agit de déployer des **politiques et actions lisibles** dont l'impact est perceptible par les partenaires, les opérateurs économiques et les usagers.

# AXE 1

## DEVELOPPER UNE APPROCHE RESPONSABLE DANS LES ACHATS

L'intégration des enjeux sociaux, sociétaux et de la transition écologique dans la commande publique impose un **changement culturel important de l'achat**, en cours au sein du Département et qui nécessite d'être amplifié.

En effet, les acheteurs doivent particulièrement intégrer deux nouvelles dimensions :

1. L'adoption d'une **vision à moyen et long terme de la notion de coût** au sens large ;
2. La notion d'achat responsable **au-delà de sa seule dimension financière** ;

La réponse à ces enjeux nécessite donc d'**adapter les processus et outils utilisés** afin d'accompagner les acheteurs dans le renforcement de deux étapes clés dans la réalisation de leurs achats :

- **Le questionnement des besoins** (ai-je besoin d'acheter ? existe-t-il des alternatives ? de nouveaux produits, prestations plus performants en matière environnementale et sociale ?...)
- **La réalisation d'une veille technico-économique** et l'entretien d'une relation avec les fournisseurs afin de bien connaître les solutions disponibles sur le marché, les dynamiques de concurrence, d'innovation et les filières d'approvisionnement.

C'est pourquoi, la mise à jour des outils et méthodes d'achat ne doit pas occulter la **montée en compétence des acheteurs** et un travail de **réallocation des temps passés** afin de renforcer les activités d'achat (besoin, sourcing, négociation, pilotage des prestations).

## CHANTIER 1

### Poursuivre la structuration d'un processus d'achat responsable

Le premier schéma réalisé par le Département a permis de sensibiliser les directions aux enjeux de l'achat responsable.

Le Département souhaite **étendre cette démarche à l'ensemble de ses achats**.

Dès lors, l'objectif est de **déployer plus largement les bonnes pratiques d'achat afin qu'elles s'inscrivent dans le quotidien de l'acte d'achat** et touchent, à terme, l'ensemble des achats réalisés par la collectivité.

Cette ambition passe nécessairement par **une réflexion plus poussée en amont du lancement des consultations** afin de questionner les besoins, les pratiques et identifier de nouveaux leviers en faveur de la transition écologique et sociale.

C'est pourquoi le recensement des besoins doit se renforcer afin de **développer une programmation pluriannuelle des achats**.

Aussi, l'analyse de la programmation pluriannuelle des achats permettra d'**identifier les consultations pouvant faire l'objet de considérations environnementales et sociales** et de **définir chaque année un plan d'actions dédié**.

Sur les dossiers ciblés, l'anticipation donnera l'opportunité de **valider une stratégie d'achat responsable avant publication** de la consultation afin de s'assurer de l'exploitation de l'ensemble des leviers en faveur des enjeux environnementaux et sociaux.

Cette approche participera également à la **professionnalisation des activités d'achat et à la montée en compétence des personnes en charge de l'achat** : questionnement des besoins et qualité des cahiers des charges, sourçage et relations avec les entreprises, formalisation de stratégies d'achat intégrant l'ensemble des enjeux (transition écologique, insertion sociale, achat local,...).

## Objectif n°1

### Développer une programmation pluri annuelle en faveur des achats responsables et durables

La définition, puis la mise en œuvre de stratégies d'achats responsables nécessitent du temps en amont du lancement des consultations afin de **permettre le questionnement des besoins et la réalisation d'une veille technico-économique**.

C'est pourquoi, bénéficiant d'une part majoritaire d'achats récurrents, le Département souhaite **améliorer la qualité et l'exhaustivité de sa programmation afin d'anticiper la préparation et passation des consultations**.

Il s'agit également de **prioriser les consultations en fonction des enjeux** et de mobiliser les expertises sur les dossiers à forts impacts : montant, impact usagers (amélioration sensible du service rendu, visibilité), transversalité, pluri-annualité, impact social, impact environnemental.

Par ailleurs et pour faciliter la validation de stratégies d'achats responsables, **la gouvernance actuelle de la commande publique doit être adaptée**.

En effet, la commission d'appel d'offres intervenant en fin de procédure, les choix relatifs à la stratégie d'achat ne font pas l'objet d'arbitrages avant la publication des consultations, ce qui limite la capacité à les réorienter et/ou à adapter éventuellement le besoin.

<b>ENJEUX</b>	Analyser l'ensemble de la programmation pluriannuelle des achats pour <b>identifier les consultations pouvant faire l'objet de considérations environnementales et sociales</b> et les consultations nécessitant une attention particulière (dossiers stratégiques)  Partager la décision sur la stratégie d'achat, entre élu.es, service métier et service de la commande publique
<b>MODALITES</b>	Définir chaque année un plan d'actions achats : <ul style="list-style-type: none"><li>- Programmation pluri annuelle des achats</li><li>- Ciblage des dossiers passant en comité revue des achats : montant, impact environnemental /social, impact usagers</li><li>- Feuille de route de la stratégie achat de la collectivité</li></ul> <b>Consolider le rôle du service de la commande publique en tant que garant du recensement des besoins</b> et de la réalisation de la programmation avec <b>validation en comité stratégique achat</b>
<b>INDICATEUR</b>	Nombre d'intentions d'achat recensées en début d'année / Nombre de marchés notifiés dans l'année Cible : <b>70%</b>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## Objectif n°2 Renforcer le pilotage des achats responsables

Pour faciliter les arbitrages et concilier les objectifs du schéma dans l'élaboration des stratégies d'achat, il semble donc nécessaire de **prévoir un temps de validation** qui doit permettre également, le cas échéant, de réorienter ou approfondir la stratégie préconisée par les services acheteurs.

Dès la définition des besoins et plus seulement dans le seul l'objectif de « passer un marché », cette évolution des pratiques mobilise **3 expertises** (achat/commande publique, environnement et social) dans la préparation et réalisation de l'achat.

L'enjeu est de **faire évoluer la démarche d'achat** en passant d'un objectif de passation de marchés publics à la mise en œuvre de stratégies d'achat responsable. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de mettre en place des outils d'accompagnement.

<b>ENJEUX</b>	<p>Adapter le processus achat actuel en créant une <b>étape de validation de la stratégie d'achat</b></p> <p>Renforcer le rôle du service de la commande publique dans <b>l'animation des achats responsables</b></p>
<b>MODALITES</b>	<p>Pour tous les marchés, créer une <b>fiche du besoin intégrant des éléments de stratégie d'achat</b> dont les volets environnementaux, biodiversité et sociaux</p> <p><b>Définir une stratégie d'achat responsable</b> sur la base des dossiers ciblés dans la programmation achats/marchés validée en <b>comité de revue des achats</b></p> <p><b>Renforcer le rôle d'accompagnement du référent « environnement » auprès des services acheteurs</b></p> <p><b>Ajustement de la trame de rapport d'analyse des offres pour intégrer les enjeux d'achat responsable lors de la présentation en commission d'appel d'offres</b></p>
<b>ACTION CIBLEE</b>	<p>Réalisation du plan d'actions achats annuel Cible : <b>10 à 20 dossiers ciblés par an</b> (nombre pouvant évoluer chaque année)</p>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## CHANTIER 2

### Sensibiliser et former les agents aux processus achats responsables et les outiller

Les dernières évolutions réglementaires (la loi climat et résilience,) et les enjeux opérationnels associés nécessitent de **développer les compétences** de l'ensemble des agents mobilisés autour de l'acte d'achat.

La montée en compétence participe également à **faciliter l'appropriation du schéma**.

Cette démarche s'articule autour du rôle du pilote de chaque chantier identifié dans le nouveau schéma et impliqué dans :

- La définition et la mise à jour du plan d'actions annuel pour son chantier ;
- Le suivi d'avancement en lien avec le service de la commande publique ;
- La garantie de la diffusion des informations relatives au schéma auprès des acteurs concernés par son chantier ;
- La garantie de l'application des outils du schéma.

En complément du développement de compétences, l'enjeu réside également dans **l'adaptation et la création d'outils** afin de répondre aux besoins de connaissances sur 4 dimensions :

1. **Référentiels métiers** (critères, bonnes pratiques par domaine d'achat, ...) ;
2. **Outils supports aux activités d'achat** (questionnement des besoins, sourçage, négociation, suivi des prestataires, ...) ;
3. **Outils de pilotage** (évaluation de la performance, revue contractuelle, ...) ;
4. **Bases de connaissance sur les fournisseurs** (dont acteurs de l'Economie sociale et solidaire, économie circulaire, ...).

## Objectif n°3

### Sensibiliser et former les agents au processus achats responsables

Le changement culturel associé au développement de l'achat responsable et la systématisation de ces enjeux à horizon 2025 implique de sensibiliser et former les agents.

La réalisation d'un second schéma impose de travailler à 3 niveaux :

1. **Sensibiliser les pilotes des différents chantiers composant le schéma** et communiquer sur leur rôle clé dans la dynamique et l'incarnation de la démarche au quotidien ;
2. **Former les agents particulièrement impliqués dans l'acte d'achat** sur 3 compétences clés :
  - L'opportunité de l'acte d'achat et la définition fonctionnelle du besoin ;
  - Le sourçage ;
  - Les critères de sélection des offres.
3. **Sensibiliser les agents aux enjeux de l'achat responsable** d'une manière plus large.

<b>ENJEUX</b>	<b>Renforcer la formation des agents</b> sur le volet achat responsable via un plan de formation
<b>MODALITES</b>	Plan de formation décliné pour les publics suivants : managers et agents Sensibilisation des élu.es Communiquer les objectifs, actions et échéances du schéma S'assurer de la diffusion des bonnes pratiques et de l'application des stratégies d'achat Garantir le respect du processus achat responsable et des documents et outils supports
<b>INDICATEUR</b>	Nombre d'agents formés ou sensibilisés sur les achats responsables (3 niveaux de formation : pilotes / contributeurs / agents impliqués) Cible : <b>100% des agents concernés par chacun des 3 niveaux formés</b> d'ici 2026
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024-2026</b>

## Objectif n°4

### Construire un référentiel de critères intégrant la dimension environnementale

La réussite du schéma et la valorisation des pratiques vertueuses des opérateurs économiques dans la réponse aux marchés publics passent par le **renforcement des outils** et notamment l'adaptation des critères de sélection des offres.

En effet et dans la continuité des progrès déjà réalisés, le Département souhaite éviter 3 écueils :

- **L'utilisation de critères peu discriminants**, ne permettant pas de valoriser les meilleures pratiques ;
- **L'utilisation de critères peu adaptés** au secteur économique concerné ;
- **L'utilisation de critères théoriques** en matière de responsabilité sociétale des entreprises ou complexes à analyser.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'**adapter le référentiel interne** existant pour répondre aux enjeux environnementaux par domaine d'achat. Celui-ci se fonde sur la documentation développée par des associations spécialisées, réseaux d'acheteurs et les retours d'expériences des équipes.

<b>ENJEUX</b>	Elaborer un <b>référentiel de critères de jugement des offres intégrant la dimension environnementale</b> afin de faciliter l'incorporation du volet responsable dans les stratégies d'achat
<b>MODALITES</b>	Revoir et définir les critères de sélection des offres, adaptés aux différentes natures d'achat
<b>ACTION CIBLEE</b>	Révision du vadémécum des critères
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## CHANTIER 3

### Développer les relations fournisseurs et capter l'innovation

La réussite du schéma repose notamment sur la connaissance réciproque des besoins de la collectivité et des réponses qui peuvent être apportées par les entreprises afin d'identifier les solutions répondant le mieux aux objectifs socio-environnementaux du Département.

Dès lors, l'enjeu est de **structurer l'animation et les relations avec les fournisseurs** afin d'exploiter tous les potentiels des opérateurs, à chaque étape du marché (de l'offre à la livraison du produit ou réalisation de la prestation) et dans le respect du cadre défini par la commande publique et des règles déontologiques associées.

Ainsi, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Disposer d'une **veille technico-économique** permettant de connaître les solutions disponibles ;
- Réaliser des **actions de sourcing et d'animation** des fournisseurs ;
- Améliorer la **visibilité auprès des opérateurs économiques** quant au potentiel de développement par les marchés publics de la collectivité et augmenter l'attractivité des consultations.

Pour répondre à ces objectifs, le Département souhaite compléter ses démarches par des **initiatives développées avec l'écosystème économique local** (organisations professionnelles, têtes de réseau, associations,...).

Il s'agit également de **développer les relations avec les opérateurs innovants** et les structures d'accueil associées (clusters, incubateurs,...).

## Objectif n°5

### Informar les entreprises des opportunités dans les achats du Département sur les volets environnementaux et sociaux

Pour permettre aux entreprises d'identifier davantage en amont les marchés publics qui seraient susceptibles de les intéresser, **le Département publie chaque année ses intentions d'achat** collectivement avec les autres collectivités bretonnes.

Au-delà de la volonté de renforcer la programmation des achats, la collectivité souhaite aller plus loin et détailler les informations transmises aux entreprises, notamment en **précisant les consultations particulièrement concernées par des enjeux environnementaux et/ou sociaux**.

Associé à la démarche de renforcement de la programmation des achats, l'objectif est de relayer des informations plus précises sur les enjeux de chaque consultation auprès des opérateurs économiques :

- Exigences et attentes en termes environnementaux et sociaux ;
- Ouverture à l'innovation ;
- Particularités (ex. : marché réservé).

Ce travail doit **permettre aux fournisseurs de mieux anticiper et adapter leur réponse**.

<b>ENJEUX</b>	Indiquer dans les intentions achats publiées annuellement les <b>consultations concernées par des enjeux environnementaux et/ou sociaux</b>
<b>MODALITÉS</b>	Ciblage à réaliser dans la programmation Publication sur le site internet Diffusion aux acteurs et têtes de réseau
<b>ACTION CIBLEE</b>	Intentions d'achats publiées
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## Objectif n°6 Structurer et développer les démarches de sourçage

Pour répondre aux besoins du Département, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des produits et prestations proposés par les opérateurs économiques.

Au-delà de la veille, l'enjeu est de **développer des démarches de sourçage en amont du lancement des consultations**.

Pour installer ce réflexe, le Département doit répondre à 4 enjeux :

1. **La prise en compte de cette étape** comme faisant partie du déroulement logique d'un projet d'achat ;
2. **Le développement des méthodes et compétences** permettant d'exploiter l'ensemble du potentiel des relations développées avec les fournisseurs, dans le respect du cadre défini par la réglementation et les règles déontologiques ;
3. **La capacité à associer les actions de sourçage ponctuelles à des démarches d'animation** se déployant dans la durée afin de ne pas limiter les échanges à cette seule étape du processus achat ;
4. **La capitalisation et le partage des connaissances** en interne afin de disposer d'une base fournisseurs qualifiée.

<b>ENJEUX</b>	<b>Augmenter le taux de réponse</b> aux consultations et la qualité des réponses
<b>MODALITÉS</b>	<b>Structurer la méthodologie de sourçage</b> <b>Anticiper le sourçage</b> en l'intégrant dans le rétroplanning des projets <b>Former les agents</b> au sourçage
<b>INDICATEUR</b>	Nombre de marchés ayant fait l'objet d'un sourçage / Nombre total de marchés notifiés
<b>ECHEANCE</b>	<b>2025</b>

## Objectif n°7

### Développer les relations avec les organisations professionnelles

Pour **augmenter la visibilité du Département auprès des acteurs économiques** et communiquer efficacement sur les opportunités de développement local pour les entreprises, la collectivité souhaite renforcer ses relations avec les organisations professionnelles en définissant un **plan d'actions annuel** articulé autour de 2 dimensions :

1. La **communication des intentions d'achat** et des attentes du Département en matière d'enjeux sociaux et environnementaux ;

2. La **réalisation d'actions de communication et de sensibilisation** ciblées auprès des secteurs économiques.

Au-delà des enjeux de communication, il s'agit d'**animer les entreprises autour des objectifs du schéma** et de s'assurer de leur bonne compréhension des attentes de la collectivité.

Au cours du déploiement du schéma, le Département travaillera également la mise en réseau de certains acteurs, notamment pour **rapprocher les opérateurs économiques des acteurs de l'insertion**.

<b>ENJEU</b>	<b>Accroître la visibilité des achats</b> du Département auprès des opérateurs économiques
<b>MODALITÉS</b>	Définir un <b>plan d'actions annuel</b> avec les organisations professionnelles de référence et têtes de réseau et autres maîtres d'ouvrage du territoire
<b>INDICATEUR</b>	Réalisation d'un plan d'actions achats annuel avec les organisations professionnelles et têtes de réseau
<b>ECHEANCE</b>	<b>2025</b>

## Objectif n°8

### Améliorer la performance achat en cours d'exécution des marchés

Dans le cadre du nouveau schéma, le développement des relations avec les fournisseurs ne passe pas uniquement par la mise en œuvre d'actions de sourçage en amont de la consultation.

En effet, notamment pour les contrats pluriannuels conclus par la collectivité, l'enjeu est d'**exploiter davantage la relation partenariale tissée avec le fournisseur** pour améliorer :

- La **qualité** de l'exécution du marché ;
- L'ambition relative aux **considérations environnementales et sociales** ;
- La prise en compte et le **bénéfice des dernières innovations**.

Cette démarche d'amélioration continue doit également permettre de **réaliser des évaluations de performance** et des **bilans de fin de marché** afin de capitaliser les retours d'expériences et les partager aux fournisseurs.

Ainsi, le développement de la relation avec le fournisseur participe à « humaniser » la commande publique en **développant l'écoute et les évaluations croisées**.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Développer les relations avec les fournisseurs</b> en phase d'exécution des marchés</p> <p><b>Améliorer les conditions d'exécution des marchés</b> et la performance socio-environnementale</p> <p><b>Partager et capitaliser les retours d'expériences</b> et orienter les futures stratégies d'achat</p>
<b>MODALITES</b>	<p><b>Développer les clauses de réexamen</b> dans les marchés pluriannuels (ex. : accords-cadres de 4 ans)</p> <p><b>Systématiser les bilans de fin de marché</b> sur les dossiers ciblés : évaluer la performance du contrat, du fournisseur, partager les retours du fournisseur et capitaliser les retours d'expérience pour ajuster les stratégies d'achat futures</p> <p>Créer un <b>questionnaire synthétique d'auto-évaluation</b> des titulaires des marchés sur les volets environnementaux et sociaux</p>
<b>ACTION CIBLEE</b>	Bilans réalisés sur les marchés ciblés
<b>ECHEANCE</b>	2024 (avec bilan à mi-parcours à N+2, en 2026)

## AXE 2

# DEVELOPPER LES CONSIDERATIONS SOCIALES DANS LES MARCHES

En cohérence avec ses compétences et le projet de mandat, le Département souhaite **développer des actions en faveur de l'inclusion sociale à travers sa commande publique.**

En se fondant sur ses acquis et notamment la réalisation de plus de **70 000 heures d'insertion** et la **création de plus de 400 emplois chaque année** grâce aux clauses sociales inscrites dans les marchés du Département, l'enjeu est de définir une nouvelle ambition qui poursuit notamment deux objectifs, en complément de l'augmentation du nombre d'heures d'insertion :

1. La mise en place d'heures d'insertion dans **l'ensemble des domaines d'achat** de la collectivité ;
2. La mise en place d'heures d'insertion au bénéfice de **l'ensemble des publics** (jeunes, personnes handicapées, seniors, femmes...).

Par ailleurs, l'ambition ne se limite pas seulement à actionner le levier relatif aux heures d'insertion mais consiste à amplifier d'autres mesures, notamment en traduisant les considérations sociales par :

- Les **exigences décrites dans les cahiers des charges** ;
- Les **critères de sélection des offres.**

Enfin et au-delà des enjeux en matière d'insertion par l'emploi, l'objectif du Département est de développer des stratégies d'achat permettant de **réduire les discriminations**, notamment en matière d'**égalité femme/homme.**

## Objectif n°9

### Systématiser les clauses sociales dans les marchés

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de clauses sociales, le Département a décidé de renverser le prisme actuel en **systématisant les clauses sociales dans les marchés** (principe de « clausurer a priori ») afin d'élargir le périmètre des marchés concernés.

Ainsi, le Département poursuit 4 objectifs :

1. **Augmenter le volume des clauses sociales ;**
2. **Développer des clauses sociales** sur de nouveaux domaines d'achat ;
3. **Renforcer les clauses sociales** en les adaptant davantage à la diversité des publics ;
4. **Mettre en œuvre des leviers complémentaires** aux heures d'insertion (formation professionnelle, ...).

Dans le cadre de la montée en compétence de ses équipes, cette mesure doit permettre d'**associer l'ensemble des acteurs à la démarche**, les sensibiliser sur les enjeux et opportunités associés aux clauses sociales et décliner l'approche à tous les secteurs économiques.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Elargir le périmètre</b> des domaines d'achat concernés et la <b>diversité des leviers</b></p> <p><b>Systématiser la saisine du référent</b> « clauses sociales » lors de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises</p> <p><b>Sensibiliser les titulaires de marchés publics</b> soumis à des dimensions sociales</p>
<b>MODALITES</b>	<p><b>Systématiser l'intégration d'une clause sociale</b> (justifier le non-recours à des clauses sociales dans un marché)</p>
<b>INDICATEUR</b>	<p>Nombre de marchés conclus avec clause sociale / nombre total de marchés notifiés</p> <p>Cible : <b>100 000 H</b> effectuées par an d'ici 2028</p>
<b>ECHEANCE</b>	<p><b>2028</b></p>

## Objectif n°10

### Développer les marchés réservés en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des structures de l'insertion par l'activité économique et celles tournées vers le handicap

Pour faciliter l'accès de la commande publique départementale à l'ensemble des acteurs, notamment dans le champ social, la collectivité souhaite développer des stratégies en faveur des structures :

- Employant des personnes **handicapées** ;
- **D'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** ;
- De **l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**.

L'enjeu est d'identifier et construire des consultations adaptées à leur champ d'intervention afin de **promouvoir l'insertion et l'inclusion**, en lien avec la compétence sociale du Département.

Dans un premier temps, la multiplication des acteurs nécessite de consolider la connaissance de leurs compétences et champs d'intervention de manière à **partager ces informations avec les équipes du Département pour chaque secteur d'activité**.

Par la suite, des objectifs de performance quantifiés seront mis en place pour augmenter la part de marchés publics confiés à ces acteurs.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Augmenter la part des marchés confiés</b> aux structures ciblées</p> <p><b>Intégrer des enjeux de développement des secteurs adaptés</b> et de l'économie sociale et solidaire dans la formalisation des stratégies d'achat (selon les dossiers du plan d'actions achats annuel)</p>
<b>MODALITES</b>	<p>Consolider une <b>cartographie des acteurs locaux</b> en se fondant sur les annuaires existants (ex. : CARTECO)</p> <p><b>Renforcer le sourçage et les rencontres entre les acteurs</b> ciblés et animer le réseau</p>
<b>INDICATEUR</b>	<b>Nombre de marchés réservés</b>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2025</b>

## Objectif n°11

### Mettre en œuvre des mesures en faveur de l'égalité Femme/Homme

Dans le cadre du projet de mandat, le Département a pour objectif de renforcer sa lutte contre toutes les formes de discrimination et notamment de **promouvoir l'égalité femme/homme**, qui se traduit par un plan d'actions dédié.

Jusqu'à présent, ce plan d'actions n'incluait pas la contribution de la commande publique à l'atteinte de cet objectif.

C'est pourquoi, le nouveau schéma vise à prendre en compte les enjeux de :

1. **Mixité**, en renforçant l'approche par les usages dans les marchés ;
2. **Conditions de travail**, en étant attentif aux modalités d'exécution des marchés et à l'implication du personnel ;
3. **Précarité**, en matière notamment d'insertion sociale pour les bénéficiaires de minimas sociaux.

En lien avec les évolutions réglementaires, le Département pourra également renforcer l'analyse des candidatures sur cet enjeu afin de **valoriser les pratiques et mesures prises par les entreprises dans la réponse aux consultations**.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Développer des stratégies d'achat</b> participant à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes</p> <p><b>Valoriser les mesures prises par les candidats</b> en matière d'égalité femme/homme</p>
<b>MODALITES</b>	<p>Etudier les intentions d'achat et <b>cibler les marchés à potentiel</b></p> <p>Adapter les cahiers des charges aux <b>enjeux de mixité</b></p> <p><b>Promouvoir l'égalité</b> dans les <b>conditions de travail</b> du personnel affecté à la réalisation du contrat</p> <p><b>Promouvoir l'égalité</b> à l'égard des <b>bénéficiaires des clauses sociales d'insertion</b></p>
<b>INDICATEUR</b>	<p>Nombre de marchés conclus avec une mesure en faveur de l'égalité femme/homme / nombre total de marchés notifiés</p>
<b>ECHEANCE</b>	<p><b>2024</b></p>

## AXE 3

# POURSUIVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES MARCHES

Le Département souhaite **réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre**.

Ainsi, l'assemblée départementale a voté un **plan de transition bas carbone** pour atteindre une trajectoire ambitieuse pour la collectivité : **-25%** d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2028 ; **-50%** d'ici 2035, pour tendre à une **neutralité carbone d'ici 2050**.

La réussite de ce plan nécessite d'intervenir sur l'ensemble des domaines d'achat du Département afin d'accélérer ce mouvement vers le **zéro carbone**.

Or, la diversité des métiers et spécialités (plus de 100 familles d'achat), nécessite d'**adapter cette approche par secteur économique** et d'accompagner les directions pour répondre aux autres enjeux des domaines suivants :

- Préservation de la biodiversité ;
- Eau ;
- Energie (rénovation bâtiment, énergies renouvelables) ;
- Déchets ;
- Economie circulaire ;
- Santé environnement.

De manière générale, il s'agit de répondre à 3 défis :

1. La **sobriété** et la limitation des consommations ;
2. Le **réemploi et la prise en compte du cycle de vie** (et notamment des conséquences de la fin de vie des fournitures et matériels) ;
3. Le développement de **filières d'approvisionnement de proximité**.

## CHANTIER 1

### Favoriser le réemploi, réduire et valoriser les déchets

Par la formalisation de stratégies d'achat responsables, les services départementaux travaillent à la **recherche systématique des possibilités de réemploi** en déployant une approche adaptée à chaque nature d'achat :

- Marchés de fournitures, dans le cadre des dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ;
- Marchés de systèmes d'information (logiciels, matériels,...) ;
- Marchés de travaux.

Au-delà des actions menées par le Département en phase de définition des besoins (logique de sobriété), l'enjeu est de valoriser les propositions formulées par les fournisseurs en faveur de :

- La **prolongation de la durée de vie** des fournitures et matériels ;
- La **bonne gestion de la fin de vie** des fournitures et matériels et des potentiels de recyclage et réutilisation ;
- La **réduction et valorisation des déchets** ;

De manière générale, le Département souhaite **intégrer la réflexion sur les impacts de l'acte d'achat dès la définition des besoins** :

1. Ai-je besoin d'acheter ?
2. Si oui, quels sont les impacts environnementaux et sociaux de cet achat ?
3. Quelles sont les opportunités permettant de réduire ces impacts ? Quelles sont les solutions proposées par les opérateurs économiques ?

## Objectif n°12 Instaurer un critère environnemental de 15% minimum de la note finale

Dans l'objectif d'intégrer davantage la transition écologique dans la commande publique, le Département a décidé de **systematiser l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés**.

Pour valoriser les bonnes pratiques et mesures vertueuses prises par les opérateurs économiques, la collectivité a fixé à **15% la note minimale** devant être attribuée à la réponse à ce critère.

Par cette décision forte, le Département poursuit 2 objectifs :

1. **Insister sur l'importance de cet enjeu** dans le choix de ses fournisseurs ;
2. **Disposer d'un critère suffisamment impactant dans la notation** pour encourager les opérateurs économiques à améliorer leurs pratiques, produits et prestations.

En lien avec la construction d'un référentiel de critères, il s'agit également d'**adapter l'approche à chaque secteur d'activités et accompagner les entreprises dans leur montée en maturité**.

<b>ENJEUX</b>	<b>Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux</b> dans les marchés et le choix des fournisseurs
<b>MODALITES</b>	<b>Systematiser l'intégration d'un critère environnemental</b> représentant 15% minimum de la note finale
<b>ACTION CIBLEE</b>	Réalisation des actions identifiées
<b>ECHEANCE</b>	<b>2028</b>

## Objectif n°13 Intégrer les enjeux du réemploi dans les achats

L'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) obligent désormais les collectivités locales à **acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées**, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20% et 40%).

Par ailleurs, au-delà de l'application des dispositions de la loi, le Département souhaite **développer et valoriser les pratiques de réemploi**, en interne entre services et également dans ses consultations.

En effet, dès la définition des besoins, l'objectif est d'**identifier des alternatives à l'achat neuf et se projeter également dans l'analyse de la gestion de la fin de vie** du produit acheté.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Répondre aux obligations réglementaires</b></p> <p><b>Identifier les solutions proposées</b> par les entreprises concernant le réemploi</p>
<b>MODALITES</b>	<p>Recourir à <b>des marchés de réemploi spécifiques</b> (périmètre de la loi dite « loi AGECE » en priorité)</p> <p>Intégrer un <b>critère d'analyse relatif aux solutions proposées par les entreprises concernant le réemploi</b></p> <p><b>Valoriser les meilleurs indices</b> pour chaque fourniture et/ou matériel via un critère d'analyse</p> <p>Développer le recours aux <b>variantes</b></p>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de marchés notifiés comportant une démarche de réemploi / nombre total de marchés</p> <p>Cible : fournitures dans le cadre des objectifs de la loi dite « loi AGECE » + 100% opérations de travaux de réhabilitation (bâtiments)</p>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2026</b>

## Objectif n°14

### Intégrer les enjeux de réparabilité dans les achats

À travers son axe 2, et plus particulièrement son article 16, la loi dite « loi AGEC » rend obligatoire l'affichage d'un **indice de réparabilité**. Sous la forme d'une note sur 10, cet indice informe les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable du produit qu'il s'apprête à acheter.

Cet indice est actuellement déployé sur 9 catégories de produits.

Au-delà de ce périmètre, le Département souhaite **privilégier les produits présentant les meilleures performances en termes de réparabilité**.

Dès lors, l'enjeu est de **les identifier en amont du lancement des consultations**, lors d'actions de veille et de sourçage afin d'adapter les exigences définies dans les cahiers des charges, dans une logique fonctionnelle (de résultats).

<b>ENJEUX</b>	Privilégier des solutions présentant un <b>potentiel de réparabilité important</b>
<b>MODALITES</b>	Imposer la <b>présence des indices de réparabilité</b> pour les fournitures et matériels fixés par la réglementation Valoriser les <b>meilleurs indices</b> pour chaque fourniture et/ou matériel via un critère d'analyse
<b>ACTION CIBLEE</b>	Nombre de marchés prenant en compte un indice de réparabilité (ou autre preuve) / nombre total de marchés
<b>ECHEANCE</b>	<b>2028</b>

## Objectif n°15 Adopter une stratégie du numérique responsable

Le Département s'est engagé dans la mise en œuvre d'un schéma numérique responsable avec 3 principaux enjeux :

1. **Mieux qualifier les besoins en équipements lors des demandes de matériel** pour limiter le renouvellement et allonger la durée de vie, privilégier l'acquisition de matériels à moindre impact environnemental ;
2. **Développer la filière de traitement des Déchets** d'Equipements Electriques et Electroniques ;
3. **Produire de nouveaux services numériques** à moindre impact environnemental et sociétal.

Dès lors, par la commande publique, il s'agit de contribuer à la réussite du schéma en répondant à 3 enjeux :

1. **Le questionnement des usages** lors de la définition des besoins et la validation des stratégies d'achat ;
2. **La valorisation des déchets** en intégrant également l'impact carbone des prestations (logiciels, messagerie,...) ;
3. **L'intégration de nouveaux critères d'analyse des offres** dans le cadre d'achats de logiciels ou de développements de services numériques.

<b>ENJEUX</b>	Contribuer à la mise en œuvre du schéma numérique responsable
<b>MODALITES</b>	Valider la <b>durée de conservation des matériels</b>  Intégrer des exigences de labels de performance environnementale lors de l'acquisition de matériel  Accessibilité et écoconception : évaluer la conformité aux référentiels nationaux : Référentiel général d'accessibilité et référentiel général d'écoconception de services numériques
<b>ACTION CIBLEE</b>	Mise en œuvre du schéma numérique responsable
<b>ECHEANCE</b>	2028

## CHANTIER 2

### Diminuer la consommation en ressources naturelles, en énergie et en émission de gaz à effet de serre

Dans la continuité du premier schéma, le Département renforce les mesures prises en faveur de la baisse des consommations et de la sobriété.

De manière générale, le Département s'engage dans une **démarche de sobriété** en insistant sur la phase de définition des besoins afin de :

- Mieux identifier les postes d'émission dans ses achats ;
- Questionner les usagers et rechercher des alternatives moins consommatrices de ressources et moins polluantes ;
- Privilégier le réemploi lorsqu'il est possible ;
- Mesurer l'impact Gaz à Effet de Serre relatif au processus de fabrication.

## Objectif n°16 Contribuer à la mobilité douce

Dans la continuité du premier schéma, le Département poursuit ses actions en faveur de la transition écologique en matière de mobilité.

Ainsi, la collectivité souhaite favoriser **les modes de mobilité douce** pour répondre à 2 enjeux :

1. L'identification d'**alternatives à la voiture** ;
2. Une flotte automobile moins émettrice de gaz à effet de serre.

De manière générale, le Département s'implique dans la mise en œuvre d'une **meilleure gestion de flotte** afin de réduire son parc (nombre de véhicules) et la part de véhicules thermiques.

Cette démarche passe par la poursuite de la réflexion sur les usages afin de **développer l'alternative à la voiture** dès que cela est possible.

<b>ENJEUX</b>	<b>Inciter aux déplacements via des modes de mobilités douces</b> : mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique <b>Atteindre une flotte de véhicules à plus faibles émissions</b> au-delà des objectifs de la réglementation
<b>MODALITES</b>	Poursuivre la <b>démarche en cours d'optimisation du parc</b> (expérimentation de motorisation, Bio Gaz Naturel Véhicule, hydrogène pour les véhicules lourds)
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de véhicules à faible émission achetés / nombre de véhicules total Cible : 80% des véhicules propres lors du renouvellement des véhicules -3,5T  Nombre de vélos en service et taux d'utilisation Cible : 200 vélos à assistance électrique
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## Objectif n°17 Prise en compte de l'impact carbone des achats

Dans le cadre de son **plan de transition bas carbone** ( -25% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2028 ; - 50% d'ici 2035), le Département souhaite développer la prise en compte de l'impact carbone dans ses achats.

Sur cet enjeu qui connaît de nombreuses variables relatives aux données scientifiques disponibles et compte tenu de la diversité des achats de la collectivité, le Département souhaite dépasser la demande d'un bilan carbone qui parfois présente 2 écueils :

- Difficulté pour les entreprises, notamment pour les PME et TPE pour le produire ;
- Existence d'un bilan carbone général et non adapté à l'objet du marché.

C'est pourquoi, le Département souhaite travailler prioritairement sur 2 axes :

- La **recherche de l'alternative** à l'achat ou dans le questionnement des solutions de réponse aux besoins (recherche d'alternatives plus sobres) ;
- La mise en œuvre des **plans de progrès avec les fournisseurs** afin d'accompagner la montée en maturité des entreprises et des équipes départementales, en profitant notamment des cycles de 4 ans offerts par les accords-cadres.

<b>ENJEUX</b>	Prendre en compte <b>l'impact carbone</b> dans les achats en sollicitant un bilan carbone ou une méthodologie d'identification des enjeux carbone par famille d'achat
<b>MODALITES</b>	Définir une <b>méthodologie et classification des familles d'achat</b> pour adopter la meilleure approche
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de marchés intégrant une mesure de l'impact carbone /nombre total de marchés notifiés
<b>ECHEANCE</b>	<b>2025</b>

## Objectif n°18 Réduire l'impact environnemental des travaux

Dans le cadre du plan de transition, le Département a pour objectif de **renforcer l'intégration des contraintes climatiques** dans la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages et infrastructures.

Au-delà des référentiels existants (normes, labels,...), le Département souhaite capitaliser ses expériences afin de **définir des exigences minimales en matière d'éco-conception**, avec l'appui de ses conseils (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études,...) et d'appréhension des conséquences environnementales sur toute la durée de vie de l'ouvrage. Il ne s'agit pas seulement de répondre à des contraintes techniques mais d'intégrer également les enjeux de **biodiversité, de préservation de la faune et de la flore et de réaliser des économies d'eau**.

Enfin, en phase de réalisation des chantiers et en complément des Schémas d'Organisation et de Gestion des Déchets proposés par les entreprises, le Département souhaite renforcer ses exigences en matière de **gestion et de valorisation des déchets de chantier**.

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Développer l'éco-conception</b> en matière d'opérations de bâtiments et d'infrastructures</p> <p><b>Préserver la biodiversité</b></p> <p><b>Réduire la consommation en eau</b></p> <p><b>Réduire et valoriser les déchets</b> de chantier</p>
<b>MODALITES</b>	<p>Achever l'<b>éco-référentiel sur le volet bâtimentaire et l'initier sur le volet infrastructures</b> en associant la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études</p> <p>Utiliser des <b>matériaux ou techniques de construction innovantes bas carbone</b></p> <p>Intégrer dans l'ensemble des marchés de travaux (infrastructures et bâtiments notamment) <b>des clauses et des pénalités associées relatives à des chantiers « propres »</b> concernant la réduction et la valorisation des déchets</p>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de consultations prenant en compte des considérations environnementales Cible : 50% en 2024, 100% en 2025</p>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2024</b>

## Objectif n°19 Développer l'achat en coût complet

Le code de la commande publique prévoit la possibilité pour les acheteurs d'aller au-delà de l'analyse des prix afin d'intégrer l'ensemble des coûts, « déterminé selon une **approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie** ».

Le développement de cette approche doit permettre au Département d'anticiper :

- L'ensemble des **coûts tout au long du cycle de vie** ;
- Les **conséquences de l'achat en termes d'environnement** (possibilité de recyclage, réemploi,...).

Cette démarche se développe au sein de la collectivité dans la définition des besoins et la formalisation du cahier des charges.

Le schéma donne l'opportunité d'aller plus loin en **intégrant cet enjeu au stade de l'analyse des offres** et pas uniquement dans une logique financière afin d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux.

<b>ENJEUX</b>	Prendre en compte <b>le coût complet</b> et pas seulement le prix facial, en intégrant également les externalités de l'achat (notamment en termes d'impacts environnementaux)
<b>MODALITES</b>	Intégrer l'analyse du cycle de vie dans la <b>définition des cahiers des charges</b> Expérimenter le <b>recours aux critères en coût complet</b> pour choisir la meilleure solution
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de marchés intégrant une approche en coût complet
<b>ECHEANCE</b>	<b>2028</b>

## Objectif n°20

### Développer et valoriser l'approvisionnement bio et de proximité et promouvoir le commerce équitable

En lien avec le plan alimentaire territorial, la collectivité poursuit deux objectifs majeurs :

- Augmenter l'offre en **produits bio**, dans le respect ou au-delà des exigences fixées par la loi EGALIM ;
- Relancer la **démarche d'achat de produits issus du commerce équitable** (démarche lancée dans le précédent schéma).

<b>ENJEUX</b>	<p>Augmenter l'offre en <b>produits de proximité et bio</b> dans les cantines des collèges (au-delà des obligations minimales de la loi EGALIM)</p> <p>Renforcer l'<b>achat de produits de proximité et bio</b> dans les achats internes (protocole, traiteurs) et au restaurant inter-administratif</p> <p>Relancer la <b>démarche d'achat de produits issus du commerce équitable</b> (démarche lancée dans le précédent schéma)</p>
<b>MODALITES</b>	<p>Réflexion sur les <b>outils à disposition</b> : groupements de commandes, centrales d'achats, etc.</p> <p><b>Sourçage et allotissement</b> permettant de développer l'achat local en identifiant également des mesures de promotion de produits locaux (ex. : étiquettes de produits pour les traiteurs, mise en valeur d'exploitants locaux lors d'événements avec les élu.es...)</p> <p>Cartographie des produits concernés par le potentiel de filières issues du commerce équitable</p> <p>Approvisionnement direct par les marchés ciblés (protocole, traiteurs,...)</p>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Part de produits bio</p> <p>Cible : augmentation progressive de la part des produits bio et locaux, avec en particulier une perspective à 50 % pour les collèges d'ici 2028</p>
<b>ECHEANCE</b>	<b>2028</b>